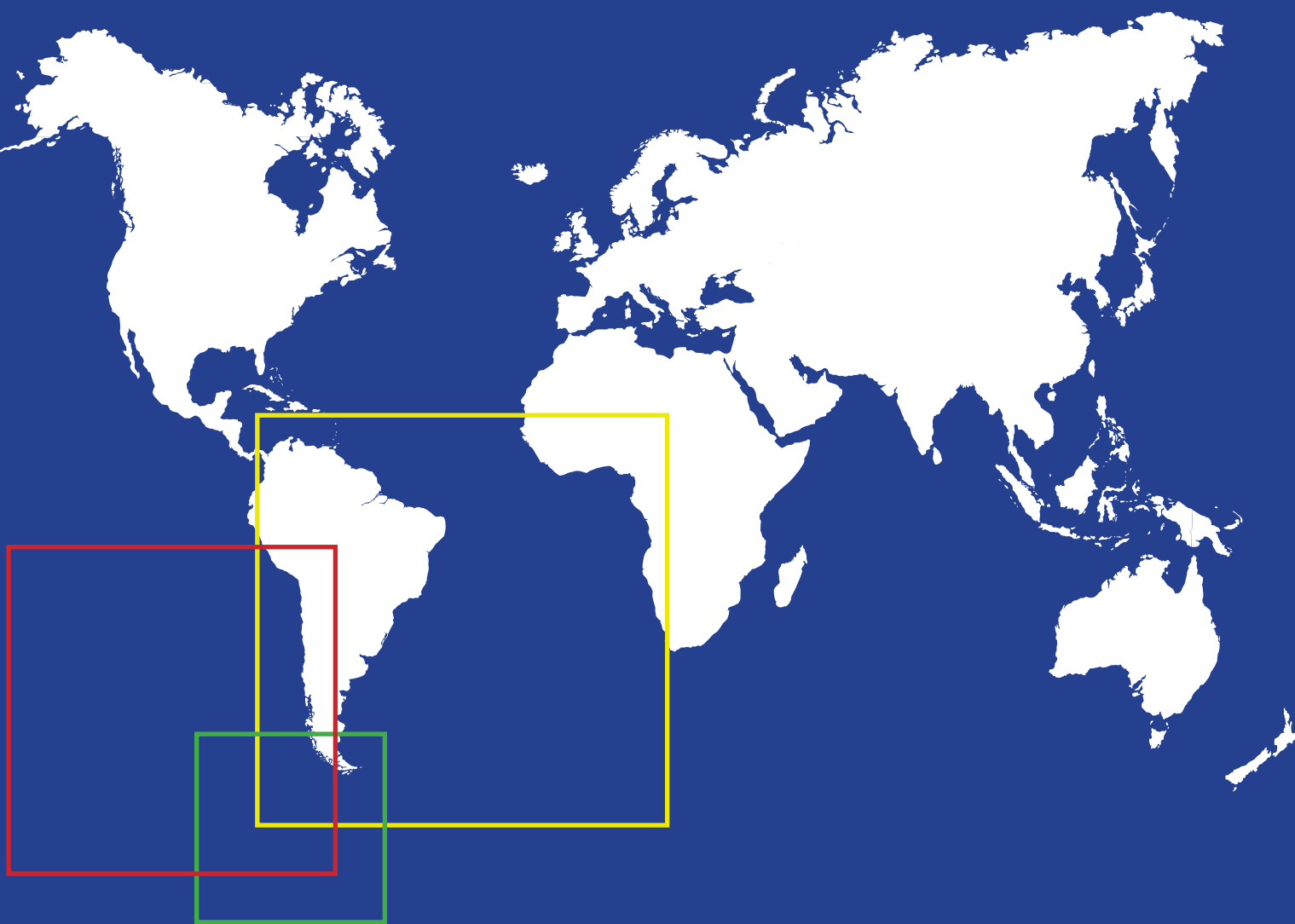




Bureau  
international  
du Travail

# Profil Pays du Travail Décent NIGER



**Profil Pays  
du Travail Décent  
NIGER**

# Résumé

Le Profil Pays du Travail Décent du Niger constitue une première analyse des dix éléments des quatre dimensions du travail décent telles que définies dans l'Agenda du Travail Décent du BIT, c'est-à-dire les droits au travail, la promotion de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Cette étude analyse les informations législatives et statistiques compilées pour chacune de ces dimensions à partir des données nationales existantes. Elle met aussi en lumière les données statistiques manquantes pour une collecte de données plus complète sur le travail décent dans les futures enquêtes nationales. En effet, une des priorités du Gouvernement du Niger est de produire des indicateurs plus pertinents et plus fiables sur le travail décent en vue d'assurer un meilleur suivi-évaluation des politiques et programmes en matière de travail décent.

Un des défis majeurs du Niger est de réussir son passage d'une économie fortement centrée sur le secteur primaire (45,2 % du PIB en 2010), dépendant des aléas climatiques et soumis aux chocs extérieurs vers une économie plus équilibrée, génératrice d'emploi productifs. Cette évolution doit favoriser le développement du travail décent et bénéficier à la population nigérienne caractérisée par son extrême jeunesse (la moitié de la population a moins de 15 ans), sa croissance démographique élevée (3,3 % par an) et un taux de fécondité élevé (7,1 enfants par femme en âge de procréer en 2006, selon les estimations de l'INS). La réduction des inégalités et du niveau de pauvreté nationale est aussi une préoccupation permanente des autorités. La situation a montré quelques signes encourageants entre 2005 et 2008 avec des indicateurs d'inégalité de revenus plus favorables (l'indice de Gini est passé de 43,7 % à 36,3 %) et une légère baisse de la proportion de pauvres (62,1 % en 2005 et 59,5 % en 2008). Il n'y a cependant pas de données plus récentes permettant d'évaluer l'impact de la crise mondiale de ces dernières années sur les niveaux de pauvreté et d'inégalité.

Les principaux indicateurs portant sur les **opportunités d'emploi** décrivent une population peu occupée (41,6 % de la population âgée de 15 à 64 ans est employée en 2008) et essentiellement tournée vers une économie de subsistance. Les taux de chômage relativement faibles (2,4 % de la population active et 2,3 % des 15-24 ans en 2008) ne reflètent que partiellement les difficultés rencontrées sur le marché du travail, caractérisé par le sous-emploi et de faibles revenus. Un des défis majeurs du Niger est de favoriser les opportunités d'emploi dans un marché insuffisamment structuré et faiblement productif et de mettre en place les services d'appui et les institutions nécessaires à la formalisation du marché du travail.

Le peu de données statistiques portant sur les **gains adéquats et sur le travail productif** limite fortement l'analyse. La proportion de travailleurs pauvres représente plus de la moitié des travailleurs, soit 51,4 % en 2008, tandis que le taux de bas salaires pour les salariés et les travailleurs à la tâche est de 46,9 % en 2008. Globalement, la pauvreté est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain avec une incidence plus forte chez les agriculteurs, les travailleurs indépendants du secteur informel urbain et les chômeurs<sup>1</sup>. La pauvreté chronique et la vulnérabilité de certaines catégories sociales s'explique notamment par la difficulté d'accès aux ressources productives, dont la terre et le capital financier, et la faiblesse des aptitudes techniques et professionnelles. La ratification par le Niger de la Convention internationale sur la fixation des salaires minima et son application est une première étape vers un marché du travail plus décent.

Les données statistiques et juridiques concernant le **temps de travail** confortent l'idée de dichotomie du marché du travail entre un secteur moderne structuré, couvert par le Code du Travail, princi-

<sup>1</sup> O. Habi (2011) *Mesure et suivi du travail décent au Niger, Etude diagnostique*. MAP/BIT, Genève.

palement urbain et un secteur traditionnel, souvent informel, caract ris  par l'absence de conditions d centes de travail et qui est pr dominant dans le secteur agricole o  la vuln rabilit  est accrue. En 2008, 69,3 % des travailleurs comptabilisent moins de 40 heures hebdomadaires dont la plupart sont ruraux (73 % des travailleurs ruraux travaillent moins de 40 heures par semaine).

Concernant la dimension « **Combiner travail, famille et vie priv e** », les textes l gislatifs concernant les cong s de maternit  et les autorisations d'absence accord es   l'occasion d' v nements familiaux existent et m me s'ils ne sont observ s que dans le secteur formel, ils repr sentent les pr mices d'une structure favorable au travail d cent.

Les **formes de travail   abolir** sont de r elles pr occupations au Niger et leur  radication reste une priorit  pour les autorit s. En 2009, le pays a entrepris une enqu te nationale sur le travail des enfants (ENTE). Le travail des enfants   abolir est estim    42,1 % du total des enfants en situation de travail. Le travail forc  est estim    1,4 % des adultes et   2,8 % des enfants  conomiquement actifs. Les principaux facteurs explicatifs sont relatifs aux pratiques traditionnelles et   la pauvret , notamment en zone rurale, et concernent surtout les populations les plus vuln rables dont les femmes et les enfants.

Les indicateurs portant sur la **stabilit  et la s curit  de l'emploi** montrent que 33,4 % des emplois salari s et   la t che, qui comptabilisent moins d'un quart des emplois totaux, sont temporaires. La proportion de travailleurs ind pendants et de travailleurs familiaux reste  lev e, soit 91,3 % des actifs occup s.

**L' galit  des chances et de traitement dans l'emploi** reste un d fi majeur. La structure l gislatrice existante (le Niger a ratifi  les Conventions n  100 sur l' galit  de r mun ration de 1951 et n  111 concernant la discrimination de 1958) n'est a priori pas assez efficace pour  tre traduite

en actions concr tes. Statistiquement, les rares indicateurs disponibles refl tent une situation o  les femmes n'ont pas le m me acc s   l'emploi que les hommes ; en effet, elles n'occupent que 17,2 % des emplois salari s.

La **s curit  du milieu du travail** au Niger est difficile   juger sur la base des donn es publi es qui ne concernent que les travailleurs couverts par la convention collective interprofessionnelle. Toutefois, les infrastructures mises en place pour assurer la s curit  du milieu du travail sont largement insuffisantes.

Les autorit s qui ont conscience de l'importance de la protection sociale comme levier majeur de la lutte contre la pauvret  ont adopt  un document de Politique Nationale de Protection Sociale en 2011. Actuellement, deux r gimes de s curit  sociale sont inscrits dans la loi en mati re d'assurance vieillesse, couvrant respectivement les fonctionnaires et les salari s du secteur formel. En mati re de sant , le Code du Travail et la convention collective interprofessionnelle et le d cret n  165-117 du 18 ao t 1965 portant d termination des r gles de gestion des r gimes d'accidents du travail et maladies professionnelles, pr voient une couverture minimum   la charge de l'employeur. Dans les deux cas, ces assurances ne prot gent que le travail formel salari  qui ne correspond qu'  une petite proportion des emplois totaux. Enfin, 1,3 % de la population des plus de 60 ans b n ficient d'une pension de retraite.

En ce qui concerne le **dialogue social et la repr sentation des travailleurs et des employeurs**, le bilan reste mitig . Les structures l gislatives qui ont le m rite d'exister, restent inad quates. Alors que la Constitution du pays garantit le droit syndical, ainsi que le droit de gr ve et le Code du Travail en r git les modalit s, le manque de visibilit  et de moyens financiers des acteurs (l'administration du travail, les organisations des travailleurs et celles des employeurs) est une raison principale des dysfonctionnements du dialogue social.